

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Nom de l'installation de distribution :	Ville de Varennes
Numéro de l'installation de distribution :	X0008601
Nombre de personnes desservies :	Intermunicipale (64 647), Varennes (21 400)
Date de publication du bilan :	Mars 2022

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Yves Lanthier (RIEP)

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

- Nom : Répartition travaux publics
- Numéro de téléphone : (450) 652-9888 #4100
- Courriel : tp@ville.varennes.qc.ca

Le présent bilan est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville.varennes.qc.ca/>

À noter :

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut y répondre de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable peut également choisir d'employer un modèle différent, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent. Plus de précisions sont disponibles dans la note explicative de l'article 53.3 du [Guide d'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau potable](#).

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Coliformes totaux	257	312	312	1
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	257	312	312	0

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

- Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2021-12-22	Coliformes totales	4435 Marie-Victorin	Annexe 1 (moins que 10% sur 21 échantillons et plus)	Présence Échantillon 5916937	Vérification du purgeur fin de ligne (extrémité de réseau).

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée
(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité dans le cas de l'article 14.1*)
- Exigence non applicable (*réseau alimenté par un autre réseau assujetti aux articles 14 et 15*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Antimoine	1	1	1	0
Arsenic	1	1	1	0
Baryum	1	1	1	0
Bore	1	1	1	0
Cadmium	1	1	1	0
Chrome	1	1	1	0
Cuivre	20/années	0 (covid-19)	0 (covid-19)	0
Cyanures	1	1	1	0
Fluorures	1	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	5	4	0
Mercure	1	1	1	0
Plomb	20/années	0 (covid-19)	0 (covid-19)	0
Sélénium	1	1	1	0
Uranium	1	1	1	0
Bromates	<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
	4	4	4	0
Chloramines	<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
	-	-	-	-
Chlorites	<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
	-	-	-	-
Chlorates	-	-	-	-

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2021-05-03	Nitrates + Nitrites	175 rue Sainte-Anne	-	-	Échantillon 5416594; erreur logistique analyse hors délais, reprise échantillon.

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Turbidité	1 / mois	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de la norme relative à la turbidité :

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable (*exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Pesticides	1 / trimestre	5	4	0
Autres substances organiques	1 / trimestre	5	4	0

4.2 Trihalométhanes

(article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)
- Exigence sous la responsabilité de la municipalité dont le système dessert l'installation de distribution (*réseau non municipal desservant moins de 500 personnes et alimenté par un réseau sous la responsabilité d'une municipalité*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Trihalométhanes totaux	4 / trimestre	20	17	0

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
14 juin 2021	Pesticides organophosphorés et triazines	303 boul. de la Marine	-	-	Reprise d'échantillon effectué, résultats non disponibles pour les pesticides organophosphorés et triazines sur l'échantillon 5565764 dans le cadre de l'analyse physico-chimie organique. Les contrôles internes obtenus au laboratoire avaient des résultats en dehors des critères d'acceptabilité et le laboratoire n'avait plus suffisamment de volume afin de reprendre cette analyse. Reprise du prélèvement complet de la physico-chimie organique et de son blanc de terrain après les dates de la fin du trimestre.
17 mai 2021	Trihalométhanes	2650 Marie-Victorin	-	-	Échantillon 5416595; erreur logistique analyse hors délais, reprise échantillon.
17 mai 2021	Trihalométhanes	321 boul. Marine	-	-	Échantillon 5416597; erreur logistique analyse hors délais, reprise échantillon.
17 mai 2022	Trihalométhanes	4435 Marie-Victorin	-	-	Échantillon 5416596; erreur logistique analyse hors délais, reprise échantillon.
17 mai 2022	COV (Blanc terrain)	303 Boulevard de la Marine	-	-	Échantillon 5508055; erreur logistique analyse hors délais, reprise échantillon.

À noter :

Pour les trihalométhanes, la norme est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 80 µg/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'occasions où la norme applicable a été dépassée
Acides haloacétiques	0			
Microcystines (exprimées en équivalent toxique de microcystine-LR)	0			
Nitrites (exprimés en N)	0			
Autres pesticides (<i>préciser lesquels</i>)	0			
Substances radioactives	0			

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui font l'objet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesures prises pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2021-12-02	Coliformes totales	Échantillon prélevé sur une borne incendie. BF Baron-4950	-	Présence Échantillon 5935760	Prise d'échantillon effectué lors de travaux suivant un bris d'aqueduc où un avis d'ébullition préventif était en vigueur. Levé de l'avis préventif uniquement après réception résultat conforme. Reprise d'échantillon effectuée.
2021-07-06	Coliformes totales	Échantillon prélevé sur une borne incendie. BF face au 2661 Riendeau	-	Présence Échantillon 5633848	Prise d'échantillon effectué lors de travaux suivant un bris d'aqueduc où un avis d'ébullition préventif était en vigueur. Levé de l'avis préventif uniquement après réception résultat conforme. Reprise d'échantillon effectuée.

À noter :

Pour les acides haloacétiques, la norme est appliquée sur la moyenne de quatre trimestres consécutifs à partir des résultats les plus élevés obtenus à chacun de ces trimestres si plus d'un échantillon est analysé. Il peut donc arriver qu'un résultat individuel soit plus élevé que 60 µg/L sans que la norme basée sur la moyenne soit dépassée.

6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Samuel Bujold

Fonction : Chef de section voirie

Signature : _____ Date : 25-03-2022

APPROUVÉ
Par Samuel Bujold , 10:15, 25/03/2022